

0601

Paris, le 06/2023

Décision portant délégation de signature du directeur général de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger pour la réalisation d'une opération particulière

Le directeur général de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.452-3, D.452-8 et D.452-11 ;

Vu le décret du 2 mars 2022 portant nomination de Monsieur Olivier BROCHET en qualité de directeur général de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu l'arrêté du 10 août 2022 fixant la liste des établissements d'enseignement français et des instituts régionaux de formation relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu le contrat de recrutement de Madame Najat DELPEYRAT en qualité de chef d'établissement du Groupement des EGD de l'AEFE de Rabat-Kénitra (MAROC) à compter du 01 septembre 2021.

Décide :

Article 1er : Madame Najat DELPEYRAT est autorisée à signer le marché de location et maintenance du système d'impression et reprographie pour les établissements de l'AEFE de RABAT-KENITRA avec le prestataire ONEREP pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} septembre 2023 (livraison et installation en août 2023).

Le montant du marché pour la partie forfaitaire, sur une durée de cinq ans, est de :

- 3 381 552.00 MAD TTC pour le groupement, soit 310 527.92 € TTC au taux de chancellerie en vigueur (0.09183).
- 184 320.00 MAD TTC pour l'IRF et le CEA, soit 16 926.11€ TTC au taux de chancellerie en vigueur (0.09183).

Le montant du marché pour la partie variable, sur une durée de cinq ans est de :

- 9 470 000.00 MAD TTC maximum pour le groupement, soit 869 630.10 € TTC au taux de chancellerie en vigueur (0.09183).
- 1 200 000.00 MAD TTC maximum pour l'IRF et le CEA, soit 110 196.00€ TTC au taux de chancellerie en vigueur (0.09183).

Article 2 : La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'établissement et d'une publication sur son site internet.

Olivier BROCHET

